



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
23 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

Soixante et onzième session

Genève, 16-27 septembre 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

## Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

### Note du secrétariat de la CNUCED\* \*\*

#### Résumé

Le trentième anniversaire des Accords d'Oslo a coïncidé avec de graves affrontements. Les opérations israéliennes intenses menées à Gaza et les restrictions appliquées en Cisjordanie ont infligé à l'économie palestinienne les dommages les plus importants de l'histoire récente.

À Gaza, l'opération militaire a détruit les infrastructures restantes et précipité une crise humanitaire et environnementale sans précédent, le produit intérieur brut ayant chuté de 81 % au cours du dernier trimestre 2023 et le taux de chômage ayant grimpé à 79 %. Avant octobre 2023, 80 % des habitants de Gaza dépendaient de l'aide internationale. À la fin de l'année, la pauvreté multidimensionnelle avait touché l'ensemble de la population.

La Cisjordanie et Jérusalem-Est n'ont pas été épargnées, la violence s'y est répandue et la Puissance occupante a renforcé les restrictions de circulation et d'accès imposées de longue date. Le produit intérieur brut trimestriel s'est contracté de 19 % et le taux de chômage a atteint 32 %.

Les tensions inflationnistes, conjuguées à l'augmentation du chômage et à la baisse des revenus, ont entraîné une dégradation du bien-être des ménages. L'activité économique a davantage fléchi que sous l'effet des précédents affrontements survenus en 2008, 2012, 2014 et 2021, et cette baisse sera bientôt plus forte que celle qui avait suivi la deuxième Intifada.

\* Les appellations employées dans le présent document, les cartes et la présentation des données qui y figurent ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les références dans le présent rapport au Territoire palestinien occupé ou aux territoires palestiniens occupés désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » désigne l'Organisation de libération de la Palestine, qui a établi l'Autorité palestinienne. Les références à l'« État de Palestine » sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

\*\* La version originale du présent document a été soumise tardivement aux services de conférence sans l'explication requise au paragraphe 8 de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale.



Les colonies ont continué de s'étendre en 2023 et début 2024. Leur expansion entraîne le déplacement de Palestiniens, modifie la réalité sur le terrain, change la démographie à Jérusalem-Est et dans la zone C de la Cisjordanie et fait obstacle à une solution fondée sur la coexistence de deux États.

Dès 2011, il a été largement reconnu, notamment par le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, que l'Autorité nationale palestinienne avait réussi à mettre en place une gouvernance et des institutions compétentes. Toutefois, ces dernières années, la capacité du Gouvernement palestinien à remplir ses fonctions fondamentales a été affaiblie par le manque de ressources et par la récurrence de crises. Les retenues et les déductions opérées par Israël sur les recettes palestiniennes, les fuites de ressources fiscales et la forte diminution de l'aide des donateurs ont contribué à la survenue d'une grave crise budgétaire qui menace directement la stabilité sociopolitique et le système bancaire.

## I. Un choc sans précédent qui déstabilise l'économie palestinienne

### A. De l'arrêt du développement à la destruction à grande échelle

1. Le trentième anniversaire des Accords d'Oslo a coïncidé avec les affrontements les plus graves survenus dans l'histoire récente et depuis la création de l'Autorité nationale palestinienne en 1994. Après les événements du 7 octobre 2023, la Puissance occupante a lancé une opération militaire à Gaza. Cette opération militaire intense et soutenue a dévasté des quartiers entiers, causant un grand nombre de morts et entraînant la destruction d'infrastructures, d'écoles, d'hôpitaux, de logements, de biens agricoles et de réseaux d'énergie, d'eau et de télécommunications. Dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, les processus de production ont été interrompus ou détruits, les sources de revenus ont disparu, la pauvreté s'est intensifiée et étendue, des quartiers ont été éradiqués et des communautés et des villes ont été ruinées. L'opération a provoqué des crises humanitaire, environnementale et sociale sans précédent et a transformé la région, qui est passée d'une situation de sous-développement à une situation de dévastation. Les dommages directs causés à l'économie, aux infrastructures et à la productivité de Gaza ont continué à s'accumuler jusqu'à la mi-2024. La réparation des dégâts prendra des décennies et les répercussions socioéconomiques de la destruction à grande échelle se feront sentir pendant longtemps. Au début de l'année 2024, 82 % des établissements du secteur privé à Gaza avaient été endommagés ou entièrement détruits ; 96 % des établissements du secteur privé en Cisjordanie ont fait état d'une baisse des ventes et 42,1 % d'une diminution du nombre total d'employés se présentant au travail<sup>1</sup>.

2. La CNUCED a évalué l'évolution de la crise économique à Gaza, la situation s'étant fortement dégradée en 2007, et a produit une évaluation préliminaire de l'impact économique des affrontements en cours<sup>2</sup>. Le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session contient une évaluation détaillée de l'impact économique de l'opération militaire jusqu'en mai 2024.

3. Avant octobre 2023, un consensus s'était dégagé sur le fait que le développement durable dans le Territoire palestinien occupé nécessitait la levée des restrictions et des bouclages à Gaza et la suppression de toutes les restrictions à la circulation, au commerce et à l'investissement en Cisjordanie, en guise de premières étapes pour mettre fin à l'occupation<sup>3</sup>. Les résultats de l'économie palestinienne ont été largement déterminés par les mesures prises ou non par la Puissance occupante et, dans une moindre mesure, par les flux d'aide qui ont soit atténué l'impact économique de l'occupation, soit révélé l'ampleur de cet impact lorsqu'ils ont diminué. Ces dernières années, la CNUCED et diverses organisations internationales ont considéré que l'état de l'économie palestinienne et ses perspectives étaient désastreux. La dynamique de croissance postpandémique s'est essoufflée. La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait être inférieure à celle de la population et se situer autour de 2 % à moyen terme, entraînant une baisse continue du revenu par habitant dans un contexte de croissance démographique<sup>4</sup>.

4. Le tableau 1 montre l'impact immédiat de la dernière opération militaire. Tous les indicateurs économiques clés ont fortement chuté au quatrième trimestre 2023 et au premier semestre 2024, l'économie ayant subi le plus grand choc de l'histoire récente. Au cours des trois premiers trimestres de 2023, l'économie palestinienne a enregistré un taux de croissance

<sup>1</sup> Banque mondiale, 2024a, Note on the impacts of the conflict in the Middle East on the Palestinian economy, disponible à l'adresse suivante : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/db985000fa4b7237616dbca501d674dc-0280012024/note-on-the-impacts-of-the-conflict-in-the-middle-east-on-the-palestinian-economy>.

<sup>2</sup> TD/B/EX(74)/2 et CNUCED, 2024, Preliminary assessment of the economic impact of the destruction in Gaza and prospects for economic recovery, janvier, disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/preliminary-assessment-economic-impact-destruction-gaza-and-prospects-economic-recovery>.

<sup>3</sup> TD/B/EX(74)/2.

<sup>4</sup> Fonds monétaire international, 2023, « Report to the Ad Hoc Liaison Committee », 8 septembre.

de 2,8 % par rapport à la même période en 2022. Toutefois, au cours du seul dernier trimestre 2023, elle s'est contractée de 30 % par rapport au quatrième trimestre 2022. Cette inversion de tendance a entraîné une contraction de 5,5 % du PIB annuel et une baisse de 8 % du PIB par habitant, soit l'un des plus grands effondrements de l'histoire récente. En Cisjordanie, la croissance du PIB a été de 4 % au cours des trois premiers trimestres de 2023, avant d'enregistrer une baisse de 19 % au cours du dernier trimestre. En conséquence, le PIB annuel s'est contracté de 1,9 % et le PIB par habitant de 4,5 %. Au quatrième trimestre 2023, l'économie de Gaza s'est contractée de 81 %, soit la contraction la plus sévère de l'histoire récente. En 2023, le PIB de Gaza s'est contracté de 22,6 %, entraînant une baisse de 24,5 % du PIB par habitant, 91 % de la contraction ayant eu lieu au quatrième trimestre (fig. 1). L'opération militaire s'étant poursuivie jusqu'en mai 2024, l'activité économique à Gaza a représenté moins de 20 % du résultat enregistré en 2022. Au début de l'année 2024, elle a davantage fléchi dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé que sous l'effet des précédents affrontements survenus en 2008, 2012, 2014 et 2021, et cette baisse sera bientôt plus forte que celle qui avait suivi la deuxième Intifada, qui avait commencé en 2000 et s'était poursuivie pendant quelques années.

Tableau 1  
Territoire palestinien occupé : indicateurs trimestriels choisis

	T4 2023	T3 2023	Variation (en pourcentage), T4-T3	T4 2022	Pourcentage de variation, d'une année sur l'autre
<b>PIB réel</b> (en millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	2 711,4	3 345,8	-19	3 339,8	-19
Gaza	129,0	671,9	-81	688,4	-81
Territoire palestinien occupé	2 840,4	4 017,7	-29	4 028,2	-29
<b>PIB réel par habitant</b> (en dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	910,1	1 129,1	-19	1 151,2	-21
Gaza	55,8	300,7	-81	314,5	-82
Territoire palestinien occupé	544,0	773,0	-30	791,4	-31
<b>Revenu net des facteurs en provenance de l'étranger</b> (en millions de dollars)					
Cisjordanie	83,2	1 114,7	-93	1 055,4	-92
Gaza	-0,4	67,1	-101	38,5	-101
Territoire palestinien occupé	82,8	1 181,8	-93	1 093,9	-92
<b>Consommation finale</b> (en millions de dollars)					
Cisjordanie	3 108,8	3 962,3	-22	3 900,4	-20
Gaza	202,5	1 019,8	-80	1 002,9	-80
Territoire palestinien occupé	3 311,3	4 982,1	-34	4 903,3	-32
<b>Emplois en Israël et dans les colonies</b> (en milliers)					
Cisjordanie	25,0	171,7	-85	154,6	-84
Gaza	0,0	5,7	-100	3,2	-100
Territoire palestinien occupé	25,0	177,4	-86	157,8	-84
<b>Taux de chômage</b> (%)					
Cisjordanie	32,0	12,9	148	12,1	164
Gaza	79,1	46,0	72	44,1	79
Territoire palestinien occupé	45,0	24,1	87	23,4	92

	T4 2023	T3 2023	Variation (en pourcentage), T4-T3	T4 2022	Pourcentage de variation, d'une année sur l'autre
<b>Taux d'inflation (%)</b>					
Cisjordanie	5,2	5	4	4,3	21
Gaza	35	3,3	961	4,3	714
Territoire palestinien occupé	11,3	4,5	151	4,3	163

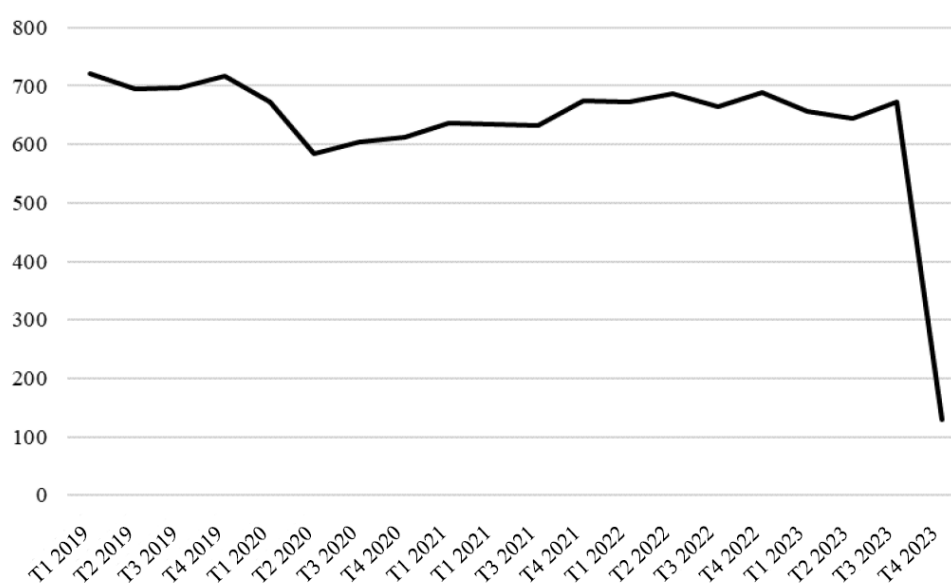
*Abréviation* : T = trimestre.

*Source* : Calculs de la CNUCED, sur la base des comptes nationaux trimestriels, de l'indice des prix à la consommation et de l'enquête sur la main-d'œuvre du Bureau central palestinien de statistique.

Figure 1

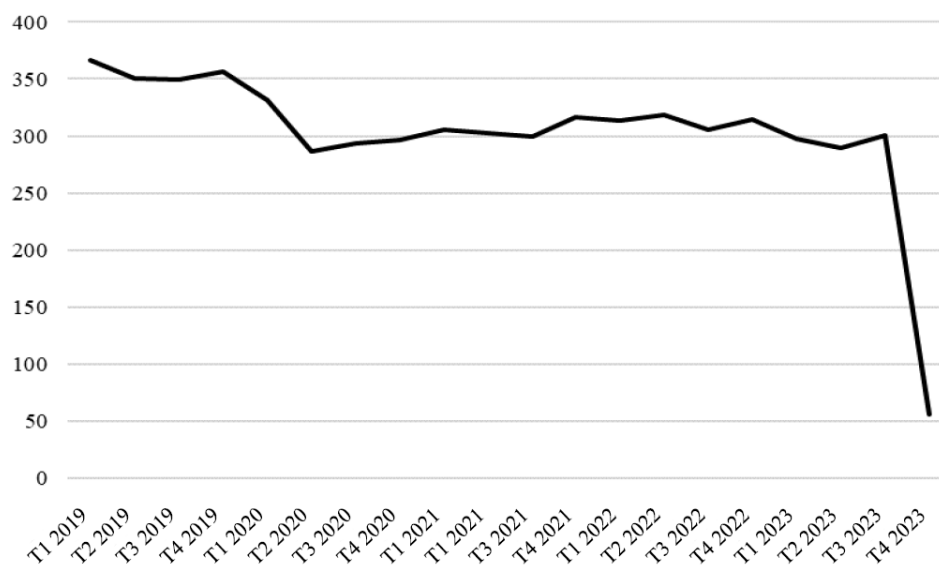
a) **Gaza : Produit intérieur brut réel**

(en millions de dollars constants de 2015)



b) **Gaza : Produit intérieur brut réel par habitant**

(en dollars constants de 2015)



*Source* : Calculs de la CNUCED, basés sur les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique.

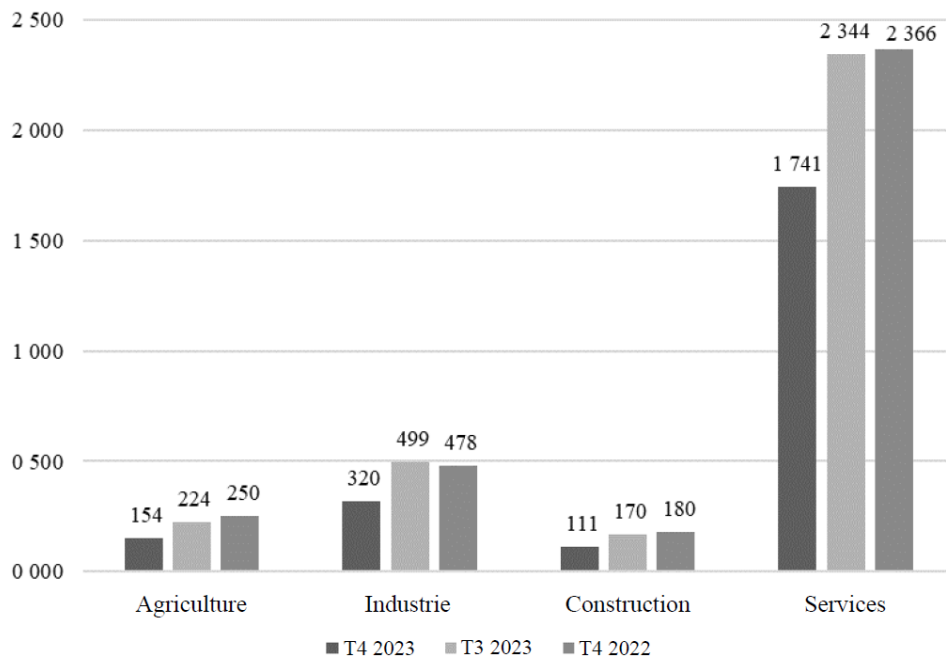
5. Sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé, la valeur ajoutée a diminué dans tous les secteurs au quatrième trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022 (fig. 2), comme suit : de 39 % dans le secteur de la construction (de 96 % à Gaza), de 38 % dans le secteur agricole (de 93 % à Gaza), de 33 % dans le secteur des services (de 77 % à Gaza) et de 28 % dans le secteur industriel (de 92 % à Gaza). Tout au long de l'année 2023, la production palestinienne a diminué dans tous les secteurs, comme suit : de 12 % dans la construction, de 11 % dans l'agriculture, de 8 % dans l'industrie et de 6 % dans les services.

Figure 2

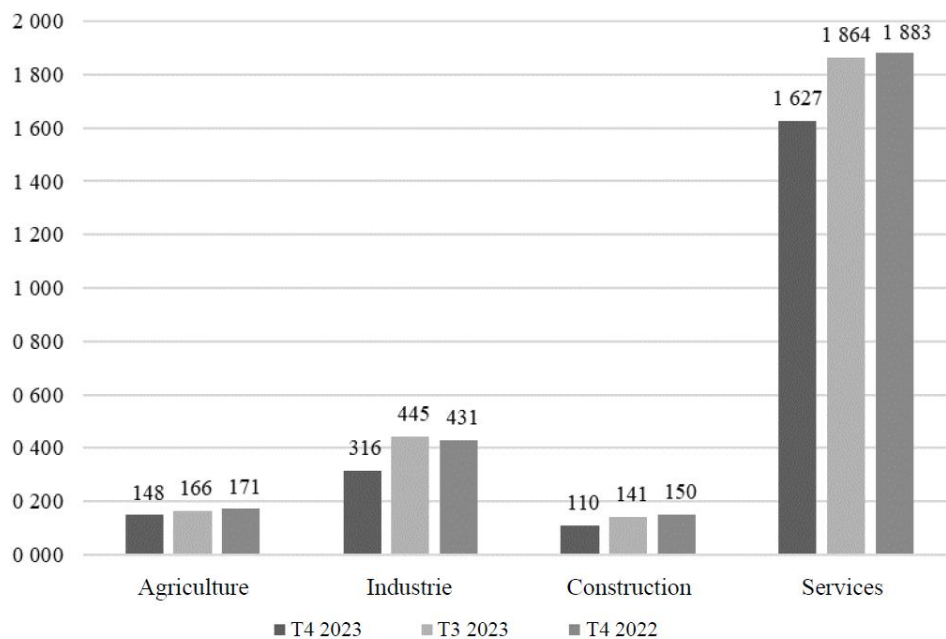
**Valeur ajoutée trimestrielle par secteur**

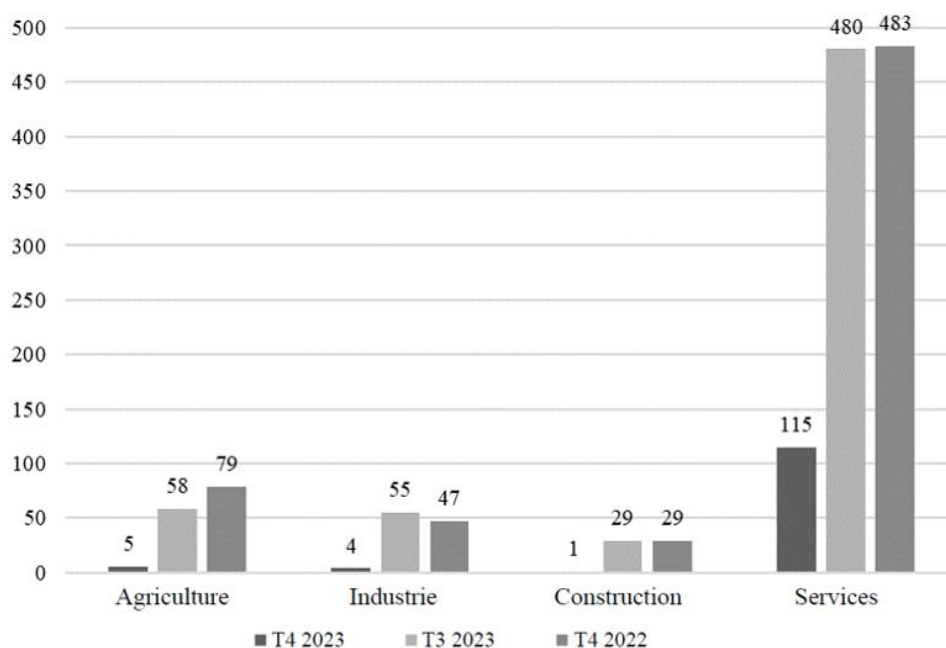
(en millions de dollars constants de 2015)

a) **Territoire palestinien occupé**



b) **Cisjordanie**



c) **Gaza**

*Abbréviation* : T = trimestre.

*Source* : Calculs de la CNUCED, basés sur les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique.

6. Début 2024, l'opération militaire avait dévasté le secteur agricole de Gaza, endommageant ou détruisant 80 à 96 % des biens agricoles, notamment les infrastructures d'irrigation, les fermes d'élevage, les vergers, les exploitations agricoles, les machines, les installations de stockage et les stations de recherche<sup>5</sup>. Les conséquences à long terme sur la nutrition, la sécurité alimentaire et la pauvreté sont évidentes.

7. Les dommages causés par l'opération militaire ne se sont pas limités à Gaza, mais ont également touché la Cisjordanie, où la Puissance occupante a renforcé les restrictions imposées depuis longtemps à la circulation des personnes et des biens palestiniens. Selon l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, les entrées de la plupart des villes et villages palestiniens ont été fermées et de nouveaux points de contrôle ont été déployés, faisant passer le total de ces points de 567 au début du mois d'octobre 2023 à 700 en février 2024<sup>6</sup>.

8. Les restrictions de circulation entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et sapent l'économie en augmentant les coûts de transport, les risques liés à l'investissement et l'incertitude, en provoquant des pénuries d'intrants de production et de biens de consommation essentiels et en empêchant les travailleurs d'accéder à leurs lieux de travail. En janvier 2024, 99 % des établissements de Cisjordanie ayant participé à une enquête de l'Organisation internationale du Travail avaient subi les effets néfastes des mesures appliquées par la Puissance occupante depuis octobre 2023 : plus de 97 % d'entre eux avaient enregistré une baisse des ventes, les petites et moyennes entreprises étant les plus touchées et devant procéder à des licenciements permanents<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Banque mondiale, 2024a.

<sup>6</sup> Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024a, Policy brief: Methods to address West Bank cities' economic losses since the start of the Gaza war, disponible à l'adresse suivante : [https://mas.ps/cached\\_uploads/download/2024/02/13/pb1-2024-eng-1707811228.pdf](https://mas.ps/cached_uploads/download/2024/02/13/pb1-2024-eng-1707811228.pdf).

<sup>7</sup> Organisation internationale du Travail, 2024, Impact of the war in Gaza on the labour market and livelihoods in the Occupied Palestinian Territory, bulletin n° 3, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ilo.org/publications/impact-war-gaza-labour-market-and-livelihoods-occupied-palestinian>.

9. Jérusalem-Est a également été touchée. Les affrontements ont provoqué un ralentissement considérable du commerce, du tourisme et des transports, entraînant la cessation partielle ou totale d'activités et touchant 80 % des entreprises de la vieille ville. Selon l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, la reprise du tourisme qui avait suivi le choc provoqué par la pandémie a été annulée : les taux d'occupation des chambres d'hôtel ont baissé et les clients se sont détournés vers des hôtels en Israël<sup>8</sup>.

10. D'autres villes de Cisjordanie ont été touchées par la perte de clients en provenance d'Israël. Les commerces de détail, les hôtels et les restaurants ont été particulièrement touchés. Par exemple, Jénine comptait plus de 4 800 établissements économiques présents dans l'enseignement, les services, l'agriculture et l'artisanat, et sa proximité avec la frontière israélienne ainsi que ses prix relativement bas avaient attiré des acheteurs transfrontaliers en provenance d'Israël, qui représentaient un pourcentage important de la demande globale ; selon l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, la crise qui a suivi le mois d'octobre 2023 a fait disparaître les ventes à ces acheteurs<sup>9</sup>.

11. L'écart entre les valeurs réelles et les projections d'avant-conflit des indicateurs clés pour 2023 permet de résumer l'importance des dommages infligés : les exportations ont augmenté de 2,9 % contre 5 % prévus ; les importations se sont contractées de 2,6 % alors que les prévisions tablaient sur une croissance de 5 % ; le secteur des services s'est contracté de 5,6 % alors que la croissance prévue était de 3,7 % ; le secteur industriel s'est contracté de 7,5 % alors que la croissance prévue était de 3,2 % ; le secteur agricole s'est contracté de 11,3 % alors que la croissance prévue était de 1 %<sup>10</sup>. L'impact de l'opération militaire sur le secteur agricole est particulièrement préoccupant, étant donné le poids historique de ce secteur en tant que source de revenus, d'emplois et de sécurité alimentaire, ainsi que son rôle d'amortisseur offrant des emplois aux travailleurs déplacés lors des fréquentes crises survenues. Ces dernières années, le secteur a représenté environ 6 % du PIB palestinien et la chaîne de valeur agroalimentaire 15 % du PIB<sup>11</sup>.

12. L'interruption des activités productives, les retards de livraison et les perturbations commerciales ont entraîné des pénuries d'importations essentielles, notamment de denrées alimentaires et d'intrants de production, et ont nourri les tensions inflationnistes. À la suite du choc d'octobre 2023, les prix à la consommation à Gaza ont augmenté de 33 % au cours du quatrième trimestre 2023, les prix des denrées alimentaires de 39 % et ceux des combustibles et du gaz de 143 %<sup>12</sup>. Selon les données du Bureau central palestinien de statistique, en 2023, l'inflation a atteint 6 % dans le Territoire palestinien occupé (4,8 % en Cisjordanie ; 9,7 % à Gaza). Le bien-être des ménages s'est donc dégradé sous l'effet de la hausse des prix, de l'augmentation du chômage et de la baisse des revenus, ce qui a eu des répercussions sur la pauvreté et sur l'insécurité alimentaire<sup>13</sup>. Les effets contraires sur les prix du double choc d'offre et de demande ne se sont pas compensés. L'impact inflationniste du choc d'offre a été plus fort que le choc de demande. Le taux d'inflation élevé qui en résulte souligne, malgré une forte baisse de toutes les composantes de la demande globale, la gravité du choc d'offre.

13. La perturbation des chaînes d'importation, les restrictions à la circulation des marchandises et la perte de revenus des Palestiniens employés en Israël et dans les colonies se sont combinées pour réduire les importations d'un tiers au quatrième trimestre 2023. Les exportations ont diminué dans les mêmes proportions, mais le déficit commercial s'est considérablement réduit au quatrième trimestre 2023, car les importations étaient trois fois supérieures aux exportations en termes absolus. Le déficit commercial est passé de 45 % du PIB en 2022 à 48 % en 2023 (tableau 2). En outre, la dépendance commerciale bilatérale

<sup>8</sup> Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024b, Palestine economic update, février, disponible à l'adresse suivante : <https://mas.ps/en/publications/9668.html>.

<sup>9</sup> Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024a, et Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024b.

<sup>10</sup> Banque mondiale, 2024a.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Bureau central palestinien de statistique et Autorité monétaire palestinienne, 2024, The performance of Palestinian economy for 2023, and economic forecasts for 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4672>.



asymétrique a persisté, Israël représentant environ les deux tiers du commerce palestinien total, tandis que la part palestinienne du commerce israélien total s'élevait à environ 3 %.

Tableau 2  
Économie du Territoire palestinien occupé : principaux indicateurs

	1995	1999	2002	2006	2014	2019	2020	2021	2022*	2023*
<b>Résultats macroéconomiques<sup>a</sup></b>										
Croissance du PIB réel (%)	7,1	8,3	-12,5	-1,0	-0,2	1,4	-11,3	7,0	4,1	-5,5
PIB nominal (en millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	5 348	13 990	17 059	15 532	18 109	19 166	17 396
RNB (en millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 771	15 472	19 717	18 107	21 736	23 693	20 633
RNB disponible (en millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	7 062	17 138	21 726	19 941	23 283	25 855	22 725
PIB nominal par habitant (en dollars)	1 427	1 553	1 182	1 578	3 357	3 641	3 234	3 679	3 800	3 359
Revenu national brut par habitant, nominal (en dollars)	1 618	1 827	1 255	1 703	3 713	4 208	3 770	4 416	4 698	3 984
Croissance du PIB réel par habitant (%)	-0,2	4,8	-15,0	-4,0	-2,5	-1,2	-13,5	4,4	1,6	-8,0
Croissance du RNB réel par habitant (%)	0,7	4,6	-16,4	-2,7	-1,2	-0,9	-15,1	7,8	3,9	-11,8
<b>Population et travail</b>										
Population (en millions d'habitants) <sup>b</sup>	2,34	2,96	3,23	3,61	4,55	4,98	5,10	5,25	5,40	5,55
Chômage (%) <sup>c</sup>	18,2	12,0	31,2	23,7	26,9	33,0	36,0	26,0	24,0	„
Nombre total d'emplois (milliers)	417	588	452	636	913	1 010	956	1 034	1 133	„
Secteur public	51	103	105	147	209	210	201	208	203	„
Israël et colonies	68	135	42	55	107	133	125	145	193	25
<b>Solde budgétaire (% du PIB)</b>										
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	20,1	20,3	22,1	23,5	26,3	27,8
Dépenses courantes	15,0	22,1	28,0	42,6	29,6	25,6	30,8	29,1	27,7	28,7
Total des dépenses	25,1	29,3	34,2	48,3	31,5	27,6	32,6	30,4	29,1	30,8
Solde global (engagements)	-12,1	-5,9	-26,0	-23,3	-11,4	-7,3	-10,5	-7,0	-2,9	-3,0
Dette publique <sup>d</sup>	---	20,0	21,1	20,4	15,8	16,4	23,5	21,3	18,5	21,7
<b>Commerce extérieur</b>										
Transferts courants nets (millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	1 405	1 545	1 141	1 269	1 786	1 791
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	562	752	478	1 046	2 320	2 631	2 336	2 740	2 903	3 069
Importations de biens et de services (millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	5 263	6 929	8 376	7 189	8 256	9 886	10 179
Balance commerciale (millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-4 218	-4 610	-5 746	-4 853	-5 516	-6 982	-7 110
Balance commerciale (% du PIB)	-57,2	-61,2	-49,4	-78,9	-33,0	-36,3	-34,6	-36,7	-44,7	-48,1
Balance commerciale avec Israël (millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 869	-3 788	-3 373	-4 233	-5 216	-4 462
Balance commerciale avec Israël (% du PIB)	-28,1	-37,4	-24,9	-35,3	-20,5	-22,2	-21,7	-23,4	-27,2	-25,7
Commerce de l'AP avec Israël/commerce total de l'AP (%) <sup>e</sup>	83,5	67,5	56,9	46,3	63,0	63,9	66,8	74,7	74,5	64,1
Commerce de l'AP avec Israël/commerce total d'Israël (%) <sup>e</sup>	4,2	3,8	1,9	2,3	3,1	3,4	3,2	3,3	3,3	2,9

*Abréviation* : AP = Autorité palestinienne.

*Sources* : Ministère palestinien des finances et de la planification, Autorité monétaire palestinienne et Bureau central palestinien de statistique. La source des données sur le commerce avec Israël est le Bureau central israélien de statistique.

\* Estimations préliminaires.

<sup>a</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a révisé les données de la comptabilité nationale à compter de 2004.

<sup>b</sup> À l'exception des chiffres démographiques, les données ne couvrent pas Jérusalem-Est, le Bureau central palestinien de statistique n'ayant pas accès à la ville.

<sup>c</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a commencé à appliquer les directives adoptées à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail. La stabilité du taux de chômage au cours des dernières années témoigne de la faible participation au marché du travail.

<sup>d</sup> Y compris la dette intérieure et extérieure, mais pas les arriérés ni les sommes dues par les administrations publiques à la caisse des pensions.

<sup>e</sup> Les données sur le commerce palestinien et israélien concernent les marchandises et les services facteurs et non facteurs.

## B. Le chômage de masse

14. Les affrontements ont eu un impact néfaste considérable sur les marchés du travail, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. À Gaza, le taux de chômage a atteint 79 % au quatrième trimestre 2023 contre 46 % au troisième trimestre 2023 (voir le tableau 1).

15. La CNUCED a souligné la forte dépendance de la Cisjordanie à l'égard de l'emploi en Israël et dans les colonies, qui s'explique par le manque d'emplois sur le marché du travail palestinien<sup>14</sup>. En 2022, 22,5 % des Palestiniens de Cisjordanie ayant un emploi travaillaient en Israël et dans les colonies, où ils ont perçu 4 milliards de dollars, soit 25 % du PIB palestinien et 18,5 % du revenu national brut<sup>15</sup>. La CNUCED a fait observer que cette dépendance à l'égard du marché du travail surexposait l'économie à un environnement politique très instable. Cette dépendance devrait être surmontée en libérant les producteurs palestiniens des obstacles liés à l'occupation qui entravent l'investissement et la création d'emplois, et non en mettant soudainement fin à l'emploi en Israël et dans les colonies.

16. Avant octobre 2023, 171 000 Palestiniens de Cisjordanie travaillaient en Israël et dans les colonies, leurs revenus représentant un tiers de la demande globale. Depuis le début des affrontements, 90 % de ces travailleurs ont perdu leur emploi, et des restrictions et bouclages supplémentaires ont empêché 67 000 autres travailleurs d'accéder à leur lieu de travail en dehors de leur gouvernorat de résidence<sup>16</sup>. Au quatrième trimestre 2023, le taux de chômage en Cisjordanie a atteint 32 % contre 12,9 % au troisième trimestre 2023<sup>17</sup>. Plus de 200 000 emplois ont été perdus, la plupart en Israël et dans les colonies.

17. À la fin du mois de janvier 2024, Gaza avait perdu les deux tiers des emplois qui existaient avant octobre 2023 (201 000 emplois). En Cisjordanie, moins de 6 % des travailleurs précédemment employés en Israël et dans les colonies ont repris le travail. En outre, 25 % des emplois du secteur privé palestinien ont été perdus, soit 144 000 emplois, sur un total de 306 000 emplois perdus en Cisjordanie, soit un tiers de l'emploi total. L'Organisation internationale du Travail a estimé à 57 % le taux de chômage global dans le Territoire palestinien occupé au premier trimestre 2024<sup>18</sup>.

18. Ces dernières années, les revenus des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies ont joué un rôle clé dans le maintien d'une croissance du PIB tirée par la consommation. L'Institut palestinien de recherche sur la politique économique estime qu'un choc de demande dû à la suspension pendant un an des emplois en Israël et dans les colonies pourrait réduire le PIB de 29 %<sup>19</sup>.

19. En ce qui concerne les revenus, le Gouvernement palestinien verse aux fonctionnaires des salaires partiels depuis novembre 2021 ; en janvier 2024, les employés du secteur public avaient reçu 60 % de leurs salaires. En février 2024, le Gouvernement palestinien devait aux fonctionnaires des arriérés équivalant à 4,3 mois de salaire, dont 48,4 millions de dollars dus à ceux de Gaza et 102,7 millions de dollars dus à ceux de Cisjordanie. En outre, 40 % des travailleurs du secteur privé en Cisjordanie ont subi une réduction de salaire d'environ

<sup>14</sup> TD/B/EX(74)/2.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Voir <https://www.ilo.org/publications/impact-escalation-hostilities-gaza-labour-market-and-livelihoods-occupied>.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Voir <https://www.ilo.org/resource/news/palestinian-unemployment-rate-set-soar-57-cent-during-first-quarter-2024>.

<sup>19</sup> Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024c, Palestine economic update, avril, disponible à l'adresse suivante : <https://mas.ps/en/publications/10212.html>.

20 %<sup>20</sup>. Les pertes d'emplois se traduisent par une perte de revenus issus du travail qui est estimée à 21,7 millions de dollars par jour. Si l'on ajoute la réduction des salaires des employés des secteurs public et privé, la somme atteint 25,5 millions de dollars par jour<sup>21</sup>.

### C. La pauvreté multidimensionnelle

20. Depuis octobre 2023, tous les indicateurs monétaires et non monétaires du bien-être se sont dégradés, la pauvreté multidimensionnelle ayant touché l'ensemble de la population de Gaza. Début 2024, sur les 2,3 millions d'habitants de Gaza, trois sur quatre avaient été déplacés à l'intérieur du territoire, où ils manquaient d'abris convenables, étaient menacés de famine et souffraient de pénuries d'eau, de carburant, d'électricité et d'un manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'assainissement<sup>22</sup>.

21. Ces dernières années, la pauvreté s'est généralisée et a augmenté. En 2022, 80 % de la population de Gaza dépendait de l'aide internationale, celle-ci étant la principale source de revenus pour plus de la moitié des ménages. Un tiers de la population palestinienne (1,84 million de personnes) était en situation d'insécurité alimentaire ou de grave insécurité alimentaire, et 31,1 % des habitants étaient pauvres<sup>23</sup>.

22. L'évolution de la pauvreté et des inégalités est étroitement liée à l'emploi, aux revenus, aux dépenses et aux transferts. Le niveau de pauvreté est sensible à de faibles variations des dépenses en Cisjordanie et aux variations de l'aide sociale à Gaza<sup>24</sup>. Les récentes pertes de revenus et les restrictions à l'entrée de l'aide humanitaire aggravent la pauvreté dans le Territoire palestinien occupé et augmentent le risque de famine et d'inanition. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, si les affrontements se poursuivaient jusqu'à la mi-2024, le taux de pauvreté pourrait atteindre 60,7 % et faire passer une grande partie de la classe moyenne sous le seuil de pauvreté<sup>25</sup>. À Gaza, les ménages ont eu recours à des stratégies extrêmes pour faire face à la montée de la pauvreté, notamment en réduisant les repas, en diminuant la part de nourriture des adultes au profit des enfants, en troquant des vêtements et d'autres articles contre de la nourriture et en cueillant des aliments sauvages<sup>26</sup>. En Cisjordanie, les ménages ont réagi au choc des revenus en recourant à des mesures non viables telles que l'emprunt, la vente d'or et d'autres actifs et la vente ambulante dans des rues saturées alors que la demande était faible et le coût élevé. En mai 2024, 88 % des bâtiments scolaires de Gaza avaient subi des dommages plus ou moins importants<sup>27</sup>. La capacité du système de santé à fournir des soins adéquats a également été affaiblie en raison de dix-sept années de restrictions en matière de fournitures médicales. La dernière opération militaire a infligé de nouveaux dommages aux installations médicales de Gaza, entraînant des pénuries de fournitures, d'électricité et de carburant.

23. À Gaza, à la fin du mois de juin 2024, plus de 37 396 Palestiniens auraient été tués, 85 523 blessés et 1,7 million déplacés, auxquels s'ajoutaient 508 Palestiniens tués en Cisjordanie<sup>28</sup>. Les destructions, la faim et les traumatismes durables auront des conséquences à long terme sur la formation du capital humain, le développement humain à Gaza ayant déjà été retardé de plusieurs décennies.

<sup>20</sup> Organisation internationale du Travail, 2024.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/reported-impact-snapshot-gaza-strip-26-june-2024> et <https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-update-184-gaza-strip>.

<sup>23</sup> Voir <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/wfp-palestine-country-brief-august-2023>.

<sup>24</sup> Banque mondiale, 2023a, Poverty and equity brief: West Bank and Gaza, avril, disponible à l'adresse suivante : [https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext\\_download/poverty/987B9C90-CB9F-4D93-AE8C-750588BF00QA/current/Global\\_POVEQ\\_PSE.pdf](https://databankfiles.worldbank.org/public/ddpext_download/poverty/987B9C90-CB9F-4D93-AE8C-750588BF00QA/current/Global_POVEQ_PSE.pdf).

<sup>25</sup> Voir <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-05/2400314e-keymessages-gaza-web.pdf>.

<sup>26</sup> Integrated Food Security Phase Classification, 2024, Special brief, mars, disponible à l'adresse suivante : [https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_Gaza\\_Strip\\_Acute\\_Food\\_Insecurity\\_Feb\\_July2024\\_Special\\_Brief.pdf](https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Gaza_Strip_Acute_Food_Insecurity_Feb_July2024_Special_Brief.pdf).

<sup>27</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/reported-impact-snapshot-gaza-strip-26-june-2024>.

<sup>28</sup> Ibid.

24. La capacité du Gouvernement palestinien à fournir des services de base et une protection sociale a été affaiblie par le manque de ressources. Le programme national de transferts en espèces a soutenu les groupes les plus vulnérables, qui ont reçu quatre versements trimestriels en espèces couvrant 15 à 30 % des besoins minimums des ménages. Cependant, depuis 2017, la couverture et les paiements ont fluctué en fonction de la situation budgétaire. En 2023, le programme avait atteint moins de 40 % des personnes visées<sup>29</sup>. Les dépenses de santé du Gouvernement ont néanmoins été importantes, représentant 13,2 % du budget en 2022<sup>30</sup>.

#### D. Les colonies et les démolitions en Cisjordanie

25. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité de l'ONU a réaffirmé que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et a condamné toutes les mesures visant à modifier la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cependant, les colonies ont continué de s'étendre et le récent transfert des pouvoirs administratifs des autorités militaires aux fonctionnaires civils en Israël pourrait faciliter l'annexion de colonies<sup>31</sup>.

26. Avant la signature des Accords d'Oslo, en 1993, il y avait environ 250 000 colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'interruption de l'expansion des colonies qui a suivi n'ayant pas duré, les colonies et le nombre de colons ont continué d'augmenter. À la fin de l'année 2023, les colons étaient 700 000, les deux tiers résidant dans la zone C et le reste à Jérusalem-Est<sup>32</sup>. L'expansion des colonies est facilitée par des incitations économiques et le développement des infrastructures, notamment la construction de routes de contournement des villes palestiniennes qui relient les colonies entre elles et avec Israël. Selon Peace Now, ces dernières années, la construction de routes a augmenté, 13 routes de contournement ayant été créées rien qu'en 2020<sup>33</sup>.

27. Les colonies font obstacle à une solution fondée sur la coexistence de deux États, modifient la réalité sur le terrain, fragmentent la géographie et les marchés palestiniens et entravent le développement économique par la confiscation de terres, d'eau et de ressources naturelles.

28. Dans la zone C, qui représente environ 60 % de la Cisjordanie et recèle des ressources précieuses, il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir des autorités israéliennes un permis de construire à des fins résidentielles, industrielles, agricoles ou infrastructurelles. Selon B'Tselem, jusqu'en 2016, le taux de rejet des demandes de permis de construire était de 98 % et, ces dernières années, ce taux est passé à 99 %<sup>34</sup>. Toutefois, le nombre de demandes ne reflète pas entièrement les besoins palestiniens, car de nombreux demandeurs potentiels ne se manifestent pas ; si l'on tenait compte des besoins réels, le taux de rejet pourrait dépasser 99 %. L'impossibilité de construire ou d'investir dans la zone C freine le développement palestinien parce que les zones A et B ont des possibilités limitées de développement et d'expansion urbaine, tandis que la zone C, riche en ressources, est peu peuplée, 200 000 à 300 000 Palestiniens y habitant.

<sup>29</sup> Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 2023, Report to the Ad Hoc Liaison Committee, 15 septembre, disponible à l'adresse suivante :

[https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco\\_ahlc\\_report\\_-\\_september\\_2023.pdf](https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco_ahlc_report_-_september_2023.pdf).

<sup>30</sup> Banque mondiale, 2023b, Economic monitoring report to the Ad Hoc Liaison Committee, septembre, disponible à l'adresse suivante : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099638209132320721/idu0e8b2e87e098b004a7a09dcb07634eb9548f4>.

<sup>31</sup> A/HRC/55/72.

<sup>32</sup> Peace Now, 2023, 30 years after Oslo, disponible à l'adresse suivante : <https://peacenow.org.il/en/30-years-after-oslo-the-data-that-shows-how-the-settlements-proliferated-following-the-oslo-agreements>.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Voir [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202309\\_pogroms\\_are\\_working\\_transfer\\_already\\_happening\\_eng.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202309_pogroms_are_working_transfer_already_happening_eng.pdf).

29. Lorsque les Palestiniens construisent sans permis, les structures sont démolies par la Puissance occupante. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entre 2009 et fin avril 2024, la Puissance occupante a démolit 10 686 structures, entraînant le déplacement de 16 110 Palestiniens. Les structures concernées comprenaient des bâtiments résidentiels, des installations de subsistance, des installations de services et des éléments d'infrastructure tels que des conduites d'eau, des routes et des installations de réseau<sup>35</sup>.

30. En 2023, la démolition de structures palestiniennes en Cisjordanie a atteint son niveau le plus élevé depuis que ces opérations ont commencé à être enregistrées en 2009 : 1 177 structures ont été démolies, dont 106 avaient été financées par des donateurs, entraînant le déplacement de 2 296 Palestiniens et touchant 44 000 personnes<sup>36</sup>. Les démolitions ont notamment un impact disproportionné sur les ménages dirigés par des femmes, dont le déplacement entraîne non seulement la perte d'un abri, mais aussi celle de l'intimité et de la sécurité.

31. La violence des colons s'est considérablement intensifiée depuis le 7 octobre 2023. Les actes de violence, y compris l'intimidation, les agressions physiques, la destruction des récoltes et le vandalisme, ont augmenté, passant d'une moyenne de trois cas par jour au cours des neuf premiers mois de 2023 à huit par jour entre le 7 et le 31 octobre<sup>37</sup>. La conjugaison de la violence des colons, des restrictions d'accès à la terre et à l'eau et des démolitions crée un environnement de réinstallation forcée qui amplifie l'impact de l'augmentation des colons sur la structure démographique de la zone C et de Jérusalem-Est<sup>38</sup>.

## II. Le coût de la dépendance budgétaire et monétaire

### A. Les déductions unilatérales et les retenues de recettes aggravent la crise budgétaire

32. Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement palestinien a mis en œuvre des réformes budgétaires de grande envergure pour parvenir à la viabilité. En 2023, il avait ramené le déficit budgétaire total à 3 % du PIB, contre 26,1 % en 2008, ce qui constitue une avancée considérable dans un contexte d'occupation et de crises politiques, économiques et humanitaires récurrentes. Toutefois, sa marge d'action budgétaire s'est progressivement réduite. La croissance du PIB, inférieure au potentiel, les déductions opérées par Israël, la fuite des ressources fiscales palestiniennes vers la Puissance occupante et la forte baisse de l'aide des donateurs ont contribué collectivement à une grave crise budgétaire qui se traduit par d'importants déficits de financement, une dette publique croissante et des arriérés dus aux entités du secteur privé, aux employés du secteur public et au fonds de pension. L'évolution des principaux indicateurs budgétaires fait ressortir les progrès accomplis dans la réduction du déficit, ainsi que l'augmentation de la dette publique et la diminution de l'aide des donateurs (fig. 3).

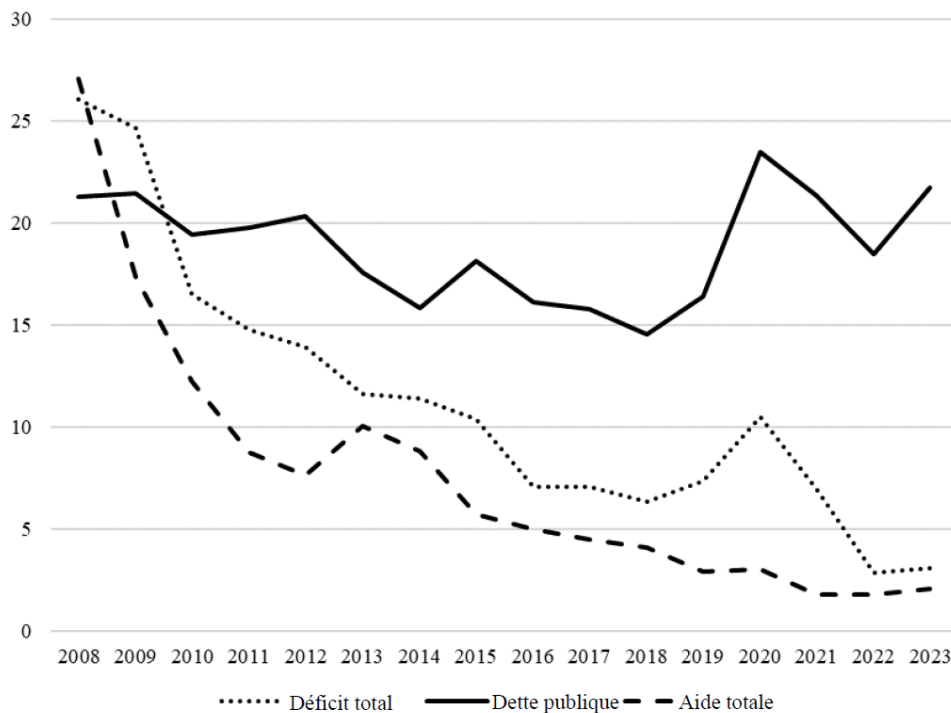
<sup>35</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/data/demolition>.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2024-03/Palestine-March2024.pdf> et [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202309\\_pogroms\\_are\\_working\\_transfer\\_already\\_happening\\_eng.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202309_pogroms_are_working_transfer_already_happening_eng.pdf).

<sup>38</sup> Ibid.

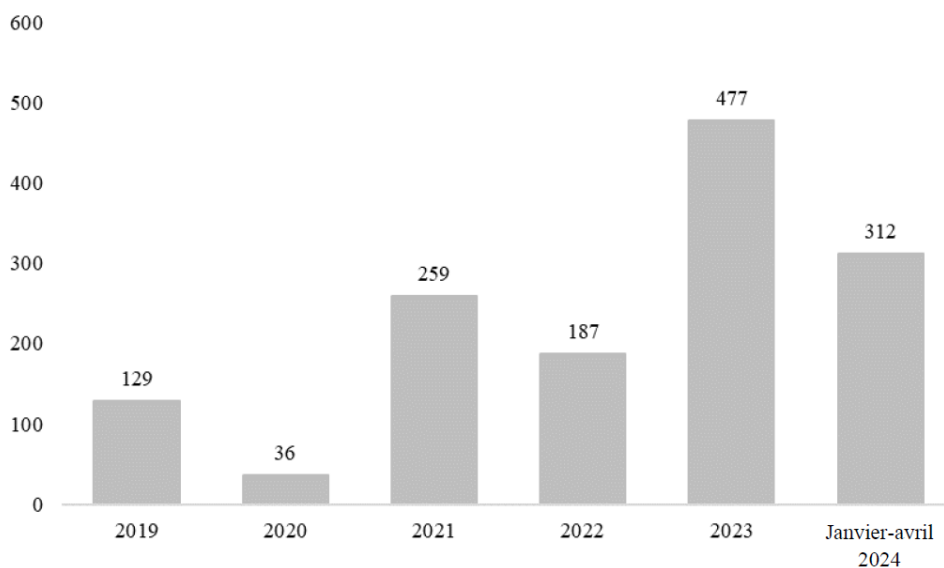
Figure 3  
**Indicateurs budgétaires choisis**  
 (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Calculs de la CNUCED, sur la base des données du Ministère palestinien des finances et de la planification.

33. Un quart de siècle après son expiration prévue en 1999, le Protocole de Paris continue de définir le mécanisme selon lequel Israël perçoit les impôts sur les importations palestiniennes qui transitent par son territoire ou en proviennent et transfère les recettes douanières au Gouvernement palestinien tous les mois. Ce mécanisme place plus de deux tiers des recettes budgétaires palestiniennes sous le contrôle de la Puissance occupante, qui peut suspendre (ce qu'elle fait souvent) le transfert de ces recettes et opérer des déductions. Depuis 2019, le Gouvernement israélien prélève sur les recettes douanières palestiniennes un montant équivalent aux versements effectués par l'Autorité palestinienne aux familles des Palestiniens détenus en Israël et des Palestiniens tués dans des attentats ou des attentats présumés dont les cibles étaient des Israéliens. Selon le Ministère palestinien des finances et de la planification, entre 2019 et avril 2024, ces déductions se sont élevées à 863 millions de dollars, ce qui équivaut à 5 % du PIB palestinien en 2023. Depuis octobre 2023, la Puissance occupante retient des montants supplémentaires, environ 75 millions de dollars par mois, correspondant aux paiements effectués par le Gouvernement palestinien aux fonctionnaires de Gaza. Selon les données du Ministère palestinien des finances et de la planification, entre octobre 2023 et mai 2024, 483 millions de dollars ont été retenus à ce titre, ce qui porte les retenues et les déductions mensuelles à environ la moitié des recettes douanières. Ces déductions et retenues ont augmenté depuis octobre 2023 (fig. 4). Entre 2019 et avril 2024, elles ont totalisé plus de 1,4 milliard de dollars, ce qui équivaut à 8,1 % du PIB en 2023. La perte de revenus a sapé la capacité du Gouvernement à fournir des services essentiels et à payer les fonctionnaires, les retraités et les créanciers.

Figure 4  
**Déductions et retenues opérées par Israël**  
 (en millions de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, sur la base des données du Ministère palestinien des finances et de la planification.

34. Selon le Protocole de Paris, le Gouvernement israélien est censé percevoir les recettes fiscales dans la zone C et les reverser au Gouvernement palestinien, mais il ne l'a pas encore fait. La CNUCED estime à 41 milliards de dollars par an le PIB moyen produit par la Puissance occupante, en utilisant les terres et les ressources naturelles palestiniennes, dans les colonies de Jérusalem-Est et de la zone C<sup>39</sup>. La proportion des recettes fiscales israéliennes correspondant à environ 33 %, la Puissance occupante perçoit plusieurs milliards de dollars de recettes provenant des activités économiques dans les colonies de Jérusalem-Est et de la zone C.

35. Les recommandations de politique budgétaire sont trop axées sur l'augmentation des recettes et la rationalisation des dépenses, alors que les principales causes de la crise budgétaire sont les contraintes que l'occupation fait peser sur l'investissement, le travail et le commerce, ainsi que la fuite des ressources fiscales palestiniennes et les déductions opérées par la Puissance occupante. Pour parvenir à la viabilité budgétaire, il faut mettre un terme à l'occupation, donner au Gouvernement palestinien le contrôle souverain des frontières de son territoire, lui assurer l'accès au commerce et lui permettre de percevoir des recettes en toute indépendance.

## B. L'austérité procyclique aggrave la crise économique

36. En 2023, les recettes totales (hors dons) se sont contractées de 10 % par rapport aux projections antérieures au conflit<sup>40</sup>. La diminution de l'aide des donateurs a aggravé les tensions budgétaires.

37. Le Gouvernement palestinien ne dispose pas des outils de politique économique essentiels que possèdent des États pleinement souverains : pas de banque centrale, pas de monnaie nationale et pas d'accès aux marchés financiers internationaux. Soumis à de fortes contraintes de ressources, il a réagi aux effets de l'opération militaire consécutive aux événements du 7 octobre 2023 par une austérité involontaire et procyclique, laquelle a amplifié l'impact néfaste du choc d'offre sur la croissance du PIB. Il a eu recours à des

<sup>39</sup> CNUCED, 2022, *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel* (publication des Nations Unies, Genève).

<sup>40</sup> Banque mondiale, 2024a.

mesures non viables, notamment en accumulant des dettes, en retardant les paiements aux fournisseurs privés, en réduisant les transferts sociaux en faveur des pauvres et en versant des salaires partiels aux fonctionnaires, tout en rognant sur les services publics essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. Les fonctionnaires reçoivent des salaires partiels depuis novembre 2021. Fin 2023, ils avaient perçu 50 % de leur salaire d'octobre et 64 % de leur salaire de novembre ; en février 2024, ils avaient perçu 60 % de leur salaire de décembre<sup>41</sup>.

38. La dette publique a augmenté, passant de 3,54 milliards en 2022 à 3,78 milliards de dollars en 2023. Le Gouvernement palestinien a également accumulé 1,13 milliard de dollars d'arriérés supplémentaires envers ses employés et le secteur privé. En 2023, le déficit de financement, après avoir pris en compte l'aide, a atteint 682 millions de dollars, soit 3,9 % du PIB, et la situation devrait encore se dégrader en 2024, le déficit de financement pouvant atteindre jusqu'à 1,2 milliard de dollars<sup>42</sup>.

39. La tendance à la baisse de l'aide des donateurs s'est poursuivie en 2023, le montant total s'établissant à 358 millions de dollars, ce qui équivaut à 2 % du PIB, dont 206 millions de dollars de soutien budgétaire. Il est essentiel d'inverser cette tendance pour que le Gouvernement palestinien soit en mesure de maintenir les services publics essentiels, de payer les salaires et les pensions, d'apurer les arriérés et de soutenir la demande globale. La situation budgétaire pèse sur la demande globale, ce qui freine la croissance économique et réduit les recettes fiscales, risquant d'enclencher une spirale négative dans laquelle la contrainte budgétaire nuit aux résultats économiques et la faible croissance du PIB fait diminuer les recettes publiques.

### C. Les tensions budgétaires et le système bancaire

40. Ces dernières années, le système bancaire a fait face à plusieurs facteurs de déstabilisation, notamment l'interruption des relations de correspondance bancaire avec Israël, le déclin économique général qui diminue la qualité des actifs et provoque des défauts de paiement, et l'exposition des banques au Gouvernement et aux employés du secteur public.

41. Selon l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, la dernière opération militaire a entraîné la destruction d'actifs bancaires physiques, notamment de bâtiments et de distributeurs automatiques de billets. Gaza représentait 10,6 % du total des facilités de crédit privées et 11,6 % des dépôts des clients au sein du système bancaire, ainsi que 8 % du total des actifs, évalués à 22,8 milliards de dollars<sup>43</sup>.

42. L'opération militaire a eu un impact sur les banques de Cisjordanie selon plusieurs mécanismes, notamment l'exposition directe et indirecte accrue au Gouvernement et l'augmentation des cas de défaut de paiement et des chèques retournés due à la perte d'emplois et de revenus.

43. Malgré les inquiétudes concernant la forte exposition du système bancaire au Gouvernement palestinien et à ses employés, le Gouvernement palestinien a réussi, à la mi-2023, à réduire les emprunts à 2,3 milliards de dollars, ce qui est proche de la limite fixée par l'Autorité monétaire palestinienne. En conséquence, l'exposition du système bancaire est tombée à 37 % du total des crédits bancaires, soit 4,2 milliards de dollars<sup>44</sup>. Cependant, les conséquences budgétaires de l'opération militaire ont incité le Gouvernement à emprunter 400 millions de dollars auprès des banques, augmentant ainsi le risque de déstabilisation du système bancaire. En outre, fin 2023, les arriérés envers les fournisseurs privés et le fonds de pension étaient passés de 33,6 à 40,9 % du PIB<sup>45</sup>.

44. L'Autorité monétaire palestinienne surveille les indicateurs de stabilité financière et a renforcé les réglementations prudentielles en ce qui concerne les exigences de fonds propres

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Banque mondiale, 2024b, Economic monitoring report, mai, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2024/05/23/world-bank-issues-new-update-on-the-palestinian-economy>.

<sup>43</sup> Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024b.

<sup>44</sup> Banque mondiale, 2023b.

<sup>45</sup> Banque mondiale, 2024a.



et la protection contre l'augmentation excessive du crédit et la concentration sectorielle<sup>46</sup>. Après le début des récents affrontements, elle a mis en œuvre des mesures d'urgence pour maintenir la stabilité bancaire et se prémunir contre les retombées directes et indirectes de la situation à Gaza. Elle a accordé des prêts à faible taux d'intérêt aux petites et moyennes entreprises pour les aider et a commencé à soutenir les Palestiniens qui avaient perdu leur emploi en Israël et dans les colonies sous la forme de prêts à taux zéro. Étant donné que les prêts étaient modestes et octroyés avec prudence, le secteur bancaire est resté résilient si l'on en croit les tests de résistance réalisés à la mi-2024<sup>47</sup>.

45. Malgré l'absence de monnaie nationale souveraine et compte tenu d'une marge d'action budgétaire étroite, le Gouvernement palestinien a protégé le secteur bancaire de la crise budgétaire. Toutefois, si elle persiste, la crise risque d'entraver la capacité du Gouvernement à assurer le service de la dette envers les banques et les fournisseurs du secteur privé. En outre, le versement de salaires partiels aux fonctionnaires limite leur capacité à assurer le service de leur dette envers les banques et à obtenir de nouveaux crédits.

46. L'économie palestinienne repose sur le nouveau shekel, qui est la monnaie prédominante en circulation, le dollar des États-Unis et le dinar jordanien étant utilisés à titre secondaire, notamment dans les transactions immobilières. Ces dernières années, l'accumulation de liquidités physiques excédentaires en nouveaux shekels a influé sur la rentabilité des banques palestiniennes<sup>48</sup>. L'accord par lequel les banques palestiniennes transféraient ces liquidités excédentaires à des banques correspondantes en Israël a pris fin en 2009 après que le Gouvernement israélien a désigné Gaza comme « entité hostile », évoquant les préoccupations des banques israéliennes quant au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme<sup>49</sup>. La Banque d'Israël a commencé à traiter les envois d'argent liquide des banques opérant en Cisjordanie, mais a fixé une limite mensuelle aux montants acceptés. Depuis 2017, les mesures temporaires permettant aux banques en Israël de traiter avec les banques palestiniennes ont été prolongées à plusieurs reprises, mais l'incertitude demeure, et l'accumulation de liquidités excédentaires s'est poursuivie au-delà de la limite de 6 % des dépôts à court terme en nouveaux shekels fixée par l'Autorité monétaire palestinienne. Les salaires versés en espèces aux travailleurs palestiniens autorisés et non autorisés en Israël et dans les colonies représentent la majeure partie des entrées d'argent en nouveaux shekels, suivis du commerce informel entre Israël et la Cisjordanie, alimenté par les acheteurs en provenance d'Israël<sup>50</sup>.

47. L'accumulation de liquidités excédentaires nuit à la rentabilité des banques sous plusieurs formes, notamment par la perte d'opportunités et le gonflement des coûts. L'excès de liquidités compromet la capacité des banques à optimiser leurs opérations et à gérer leurs flux de trésorerie ; les banques sont obligées de renoncer aux opportunités commerciales dans les secteurs et les activités dominés par les transactions en espèces, tels que les établissements de vente au détail, les stations-service et les restaurants. En outre, le coût de la sécurisation et de l'assurance des excédents de trésorerie a atteint 12 millions de dollars en 2021. Les coûts directs et les coûts d'opportunité des intérêts et des bénéfices non perçus réduisent la rentabilité des banques palestiniennes d'environ 20 % ; le coût des liquidités excédentaires en nouveaux shekels ne pèse pas que sur les banques. L'accumulation de milliards de nouveaux shekels fait grossir le secteur informel, estimé à plus de 50 % du PIB<sup>51</sup>.

48. L'importance du secteur informel soulève de nombreux problèmes, celui-ci ayant notamment pour effet de rétrécir l'assiette fiscale, de dissuader d'accroître la productivité, d'encourager l'inefficacité dans les petites entreprises et de réduire la croissance du PIB. En outre, les travailleurs du secteur informel manquent souvent de protection, car ils ont tendance à être employés sans contrat et peu rémunérés, souvent en dessous du salaire

<sup>46</sup> Fonds monétaire international, 2023.

<sup>47</sup> Banque mondiale, 2024a, et Institut palestinien de recherche sur la politique économique, 2024b.

<sup>48</sup> Fonds monétaire international, 2023.

<sup>49</sup> Fonds monétaire international, 2022, West Bank and Gaza: Selected issues, 13 septembre, disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/09/15/West-Bank-and-Gaza-Selected-Issues-523402>.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Ibid.

minimum. La dollarisation, ou le recours à toute autre monnaie, pourrait ne pas être une solution réaliste aux problèmes découlant de la dépendance monétaire, notamment en raison de la forte dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël, qui est son principal partenaire commercial. Le Gouvernement palestinien reçoit du Gouvernement israélien des recettes douanières (environ deux tiers de ses recettes) en nouveaux shekels, qui servent à payer les salaires et les pensions et à régler les transactions avec Israël. En l'absence d'indépendance monétaire, une solution envisageable consisterait à faire en sorte que les banques israéliennes acceptent de reprendre les nouveaux shekels émis par la Banque d'Israël.

#### **D. La persistance de la crise menace les réalisations de l'Autorité nationale palestinienne**

49. Depuis sa création en 1994, l'Autorité nationale palestinienne s'est lancée dans un projet de construction d'un État avec le soutien de la communauté internationale. Dès 2011, il a été largement reconnu, notamment par le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, que l'Autorité nationale palestinienne avait réussi à mettre en place des institutions de gouvernance essentielles<sup>52</sup>.

50. L'action du Gouvernement a été couronnée de succès dans les domaines de l'éducation et de la santé, les Palestiniens obtenant généralement de meilleurs résultats que les pays de la région selon les principaux indicateurs. Toutefois, ces dernières années, la situation ne s'est pas améliorée, voire s'est dégradée en raison de la perte continue de terres et de ressources naturelles, de la fuite des ressources fiscales au profit de la Puissance occupante et de la diminution de l'aide étrangère.

51. Au cours de la période 1994-2023, la communauté internationale a accordé au moins 44 milliards de dollars d'aide publique au développement au Territoire palestinien occupé ; les dons et les prêts à des projets de développement représentaient 43 % de ce total, le soutien budgétaire 35 % et l'aide humanitaire 21 %<sup>53</sup>. La composition de l'aide internationale a varié au fil du temps. Jusqu'en 1999, la majeure partie de l'aide finançait des projets de développement et d'infrastructure. Toutefois, après la deuxième Intifada, le déclin économique et les crises de sécurité ont fait que l'attention s'est davantage concentrée sur l'aide humanitaire, au détriment du développement. La récente opération militaire aura pour effet de détourner encore davantage l'aide vers les secours et le remplacement des infrastructures endommagées. Le soutien budgétaire a commencé à diminuer en 2013. En 2021, la part du soutien budgétaire dans l'aide totale était d'environ 9 %, soit le niveau le plus bas depuis 2000 ; celle de l'aide humanitaire était de 36 % ; les dons et prêts à des projets de développement, le secteur privé et le secteur de la sécurité représentaient le reste<sup>54</sup>.

52. Malgré les réalisations importantes du Gouvernement palestinien, l'occupation s'est intensifiée, les colonies ont continué à s'étendre en Cisjordanie, Gaza est soumise à des restrictions et à des bouclages depuis plus de quinze ans et les questions relatives au statut permanent ne sont toujours pas résolues. La récente opération militaire aggrave les effets néfastes observés.

53. Un quart de siècle après son expiration prévue en 1999, le Protocole de Paris reste le cadre général qui façonne les politiques macroéconomiques, budgétaires et commerciales palestiniennes. Son application a été limitée, sélective et sujette à des interprétations contradictoires par des parties n'étant pas sur un pied d'égalité. La CNUCED a déjà fait part de la nécessité d'actualiser le Protocole de Paris, ce qui a également été constaté par le Bureau

<sup>52</sup> Voir <https://www.imf.org/-/media/external/country/WBG/RR/2011/041311.ashx> et <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/423451468176985450/Building-the-Palestinian-state-sustaining-growth-institutions-and-service-delivery-economic-monitoring-report-to-the-Ad-Hoc-Liaison-Committee>.

<sup>53</sup> Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 2023.

<sup>54</sup> Ibid.

du Quatuor en 2022 et par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient en 2022 et 2023<sup>55</sup>.

### III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

#### A. Cadre et objectifs

54. Depuis plus de trente-cinq ans, la CNUCED soutient le peuple palestinien en menant des travaux de recherche axés sur les politiques, en exécutant des projets de renforcement des capacités et de coopération technique, en fournissant des services consultatifs et en œuvrant en faveur d'un consensus international sur les besoins des Palestiniens et de leur économie.

55. La CNUCED mène son programme d'assistance au peuple palestinien conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, au titre duquel elle doit « continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les coûts économiques de l'occupation et les obstacles au commerce et au développement ... en vue d'atténuer les conditions économiques et sociales néfastes imposées au peuple palestinien ». En outre, dans huit de ses résolutions (69/20, 70/12, 71/20, 72/13, 73/18, 74/10, 75/20 et 77/22), l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la CNUCED de continuer de lui faire rapport sur le développement économique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les coûts économiques qu'entraîne l'occupation israélienne pour le peuple palestinien.

56. Le programme de la CNUCED, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles des secteurs public et privé palestiniens, a pour objet de répondre aux difficultés et aux nouveaux besoins de l'économie palestinienne dans quatre grands domaines :

- a) Politiques commerciales et macroéconomiques et stratégies de développement ;
- b) Facilitation du commerce et logistique ;
- c) Financement et développement ;
- d) Entreprises, investissement et politique de la concurrence.

#### B. Activités opérationnelles en cours

57. En application des résolutions susmentionnées, la CNUCED a présenté, en 2023, un rapport à l'Assemblée générale intitulé « Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : coût social de la fragmentation de la Cisjordanie occupée ». Dans ce rapport, elle se concentrait sur le coût économique de l'occupation israélienne de la zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie, et estimait le coût, pour le bien-être des ménages, des restrictions supplémentaires imposées aux activités économiques dans la zone<sup>56</sup>.

58. En octobre 2022, la CNUCED a signé un accord de subvention avec l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, en vertu duquel, avec celui-ci, elle a mis à jour le modèle macroéconométrique de l'Institut et a organisé une formation pour les professionnels et les chercheurs du Gouvernement palestinien sur la structure et l'utilisation du cadre de simulation intégré de l'organisation. En mai 2023, elle a mis à jour le modèle macroéconométrique et, en collaboration avec l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, a formé des chercheurs et des fonctionnaires palestiniens du Ministère des finances et de la planification, de l'Autorité monétaire palestinienne et du Bureau central palestinien de statistique à l'utilisation du modèle mis à jour.

<sup>55</sup> Voir <https://www.quartetoffice.org/files/Office%20of%20the%20Quartet%20Report%20to%20the%20AHLC%20-%20September%202022.pdf>, [https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco\\_report\\_to\\_the\\_ahlc\\_-\\_22\\_september\\_2022.pdf](https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco_report_to_the_ahlc_-_22_september_2022.pdf) et [https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco\\_ahlc\\_report\\_-\\_september\\_2023.pdf](https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/unsco_ahlc_report_-_september_2023.pdf).

<sup>56</sup> A/78/303.

59. En novembre 2023, la CNUCED a fourni des services consultatifs à l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique en organisant une série de réunions en ligne sur l'évaluation de l'impact économique de l'opération militaire israélienne à Gaza.

60. En janvier 2024, la CNUCED a publié une évaluation préliminaire de l'impact économique des destructions à Gaza et des perspectives de reprise économique<sup>57</sup>.

61. En 2024, la CNUCED a commencé une étude sur l'occupation, la fragmentation et la pauvreté en Cisjordanie. L'étude cherche à quantifier le coût social de la fragmentation de la Cisjordanie en prenant en compte la part relative de la zone C occupée dans les localités palestiniennes.

### **C. Coordination, mobilisation des ressources et recommandations**

62. En 2023, conformément à son mandat, la CNUCED a continué de prêter assistance au peuple palestinien en coordination avec l'Autorité palestinienne, des organisations internationales, des donateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont des organisations de la société civile, en produisant des travaux de recherche et d'analyse des politiques, en rassemblant des éléments probants et en proposant des recommandations de politique générale en vue d'atténuer les conditions économiques et sociales néfastes imposées au peuple palestinien et d'atteindre les objectifs de développement durable. Elle a poursuivi son assistance au peuple palestinien malgré des conditions défavorables et de plus en plus difficiles sur le terrain.

63. En 2020, la CNUCED a reçu un don du Gouvernement saoudien lui permettant de conserver les effectifs spécialisés dont elle a besoin. Elle a ainsi pu financer un projet dans le cadre duquel elle a procédé à des évaluations systématiques, fondées sur des données probantes, du coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien. L'objectif était de faciliter les négociations futures en vue de parvenir à une paix juste et durable dans le Territoire palestinien occupé et au Moyen-Orient. Le projet s'est achevé avec succès fin juin 2023.

64. Le manque de ressources extrabudgétaires continue de restreindre la capacité de la CNUCED à honorer ses mandats et à répondre aux besoins d'assistance technique croissants du peuple palestinien et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Les États membres sont donc invités à envisager d'accroître les ressources extrabudgétaires dont dispose l'organisation pour donner suite aux demandes formulées dans le Pacte de Bridgetown et dans les résolutions de l'ONU.

---

<sup>57</sup> CNUCED, 2024.